

## Introduction

# Gouvernance et durabilité urbaines : vers une nouvelle phase ?

Isabelle HAJEK

Une vingtaine d'années après la conférence des Nations unies de Rio (1992) et la Campagne des villes européennes lancée à Aalborg (1994), les notions de « ville durable » et de « gouvernance urbaine » se sont répandues comme une injonction et un horizon centraux des politiques urbaines, s'imposant progressivement à travers le monde sur les agendas des villes, et plus encore des métropoles. Pourtant, ni la « gouvernance », ni le « développement durable » ne concernent initialement la ville de façon spécifique.

Usité entre les xv<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles pour désigner l'équilibre des pouvoirs entre royauté et parlementaires, le terme de « gouvernance » est tombé en désuétude de longues années avant de connaître un regain d'intérêt au tournant des années 1990 (Gaudin, 2002 ; Jouve, 2003 ; Blanc, 2009 ; Pasquier, Simoulin, Weisbein, 2013). *Ce come back* se nourrit de nouveaux usages, polysémiques, à la fois scientifiques et liés à l'action publique. En premier, de travaux de recherche sur l'économie d'entreprise<sup>1</sup> (*corporate governance*) d'un côté, et sur la décision publique (*modern governance* et *multilevel governance*<sup>2</sup>) de l'autre, qui mettent au jour des pratiques et des dispositifs inédits d'action collective, de nouvelles formes d'action publique, fondés sur des normes flexibles orientées par les données sur lesquelles elles se constituent, et indiquent un déplacement des formes institutionnalisées de production d'un ordre social et politique (le gouvernement)

1. Ces travaux sont ceux d'économistes américains « institutionnalistes » sur les formes de coordination dans et entre les entreprises pour accroître leur efficacité (NORTH, 1990 ; WILLIAMSON, 1995). Ce sont aussi ceux d'économie politique, notamment de l'« école de la régulation » (AGLIETTA, 1977 ; BOYER, 1986) qui s'intéresse à la façon dont la crise du fordisme des années 1970 bouleverse le rôle d'instance centrale de régulation des rapports socioéconomiques de l'État keynésien (JESSOP, 1994 ; LE GALÈS, 1998).

2. Tentant de dépasser les acquis de la sociologie française des organisations sur les rapports de pouvoir et l'analyse des bureaucraties (CROZIER, FRIEDBERG, 1977), l'étude de la « gouvernance politique moderne » renvoie aux « interactions » existantes entre acteurs publics et privés, administrations, entreprises, société civile, autour de politiques publiques « négociées » (KOOIMAN, 1993), ainsi qu'à l'analyse de « réseaux de politiques publiques », configurations toujours particulières d'acteurs, plus instables que routinières, horizontales (plutôt que hiérarchisées), à travers lesquelles se prennent les décisions publiques (MARSH, RHODES, 1992). La notion de « gouvernance multiniveaux », quant à elle, met en jeu un pilotage interscalaire des politiques publiques ou lié à différents échelons territoriaux de gouvernement.

vers un pilotage pluriel et pragmatique (la gouvernance) d'une société moderne et fragmentée. En second, des usages sociaux de ces travaux, en lien avec leur capacité à rendre intelligible (voire légitimer) une nouvelle économie des pouvoirs, globalisée, dans laquelle l'État semble ne plus être au centre. Ce deuxième grand foyer de réactivation de l'idée de gouvernance est relativement dispersé, puisqu'il surgit à la fois d'injonctions des bailleurs de fonds internationaux au redressement économique des pays pauvres, du développement de politiques communautaires et de la montée en puissance parallèle de pouvoirs locaux décentralisés, ainsi que de nouvelles pratiques de planification et d'aménagement du territoire en termes de « projet ». Il a néanmoins pour caractéristique essentielle d'inscrire la gouvernance dans une vision innovante et *normative* de la conduite des politiques publiques, au plus près des réalités et des « ressources » du terrain, et surtout d'en attribuer la capacité et la direction aux acteurs urbains, dans des contextes très différents.

De son côté, le développement durable se construit sur la scène internationale à partir d'institutions comme les Nations unies et d'ONG internationales (Zaccai, 2002 ; Vivien, 2005) et procède d'un rapprochement renouvelé entre les questions de développement et d'environnement. L'idée d'un développement durable, soutenue par le rapport Brundtland (1987), pose en effet que certains modes de développement dégradent l'environnement, et qu'inversement, un environnement dégradé peut constituer un obstacle au développement<sup>3</sup>. Dans un contexte de mondialisation économique, d'une part, et d'émergence d'une nouvelle génération de problèmes environnementaux « globaux » (Faucheux, Noël, 1990 ; Dunlap, 2000), d'autre part, il s'agit d'une notion conçue essentiellement pour préserver « les “grands équilibres” de la planète et des ressources naturelles fondamentales » (Jollivet, 2001, p. 108 ; Lévy, 2012). Mais elle hérite aussi d'une vision planétaire du développement, ayant sa propre histoire – économique, sociale, culturelle et politique (Rist, 1996) –, la nouveauté du développement durable résidant dans le croisement de « ces deux références planétaires pour en faire une unique, multidimensionnelle, “globale” » (Jollivet, 2001, *ibid.*). De nombreux travaux ont souligné le caractère d'oxymore, flou et générique de ce terme qui demande à être précisé à chaque usage, renvoyant davantage à une problématique non stabilisée plutôt qu'à une solution (Theys, 2000 ; Lascoumes, 2005 ; Micoud, 2007 ; Zuindeau, 2010). À cet égard, les Nations unies vont rapidement prendre conscience de la nécessité d'ancrer la démarche de développement durable à un niveau local et encourager les collectivités locales, particulièrement les villes, à se l'approprier, en favorisant la mise en place d'un réseau de villes<sup>4</sup> œuvrant pour le développement durable : face à une expansion urbaine

3. Ce qui, rappelons-le, constitue un changement d'optique par rapport aux débats antérieurs liés en partie à la montée des préoccupations écologiques et à la parution du premier rapport du Club de Rome, *The Limits to Growth* (1972), soulignant à l'époque les relations antinomiques entre croissance, développement économique et protection de l'environnement.

4. L'*International Council for Local Environmental Initiatives* (ICLEI) est ainsi créé par l'ONU en 1990 afin d'aider et soutenir les projets de développement durable des collectivités territoriales, tandis qu'un réseau européen de « villes durables » est mis en place en 1994 lors de la signature de la charte d'Aalborg.

croissante et mondialisée, les villes sont considérées comme ayant le potentiel et la responsabilité de résoudre un certain nombre de problèmes discutés à Rio, en diminuant leur impact sur l'environnement global.

C'est en définitive à partir d'une convergence commune en direction de l'idée d'innovation, de changement, et de préoccupations pour l'action, que la gouvernance et le développement durable tendent ainsi à faire des villes les cadres centraux à partir desquels les sociétés, de plus en plus complexes, sont appelées à se transformer : pour inventer de nouvelles formes d'action publique – territorialisées, négociées, participatives, procédurales – face au risque de désagrégation sociale, et pour trouver des réponses – transversales, conciliant économie, équité et environnement – à l'épuisement des ressources naturelles et des écosystèmes. La solution aux problèmes caractérisant le *xxi*<sup>e</sup> siècle est, par un double dividende, urbaine.

Après plus de deux décennies de mise en pratique et d'application de ces notions globales, génériques, à la ville, les ruptures/révisions avec les cadres de pensée et d'action, portées par la gouvernance et la durabilité urbaines, ont-elles été réalisées ? C'est la question centrale posée par cet ouvrage, qui fait suite à un cycle de trois colloques tenus en 2012-2013 à l'université de Strasbourg, intitulé « Villes du nord, Villes du sud : la durabilité, entre prêt à penser et opérationnalité », soutenu par le conseil scientifique de l'université, la faculté des sciences sociales, l'institut d'urbanisme et d'aménagement régional (IUAR) et l'UMR 7363 Sociétés, acteurs, gouvernement en Europe (SAGE), au titre de son axe « Dynamiques territoriales, villes et mobilités ». Il rassemble, sur ces questions inter-reliées, les travaux actuels de spécialistes en sciences humaines et sociales (urbanisme, sociologie, géographie, architecture, science politique, sciences de gestion et sciences économiques...), sur des aires géographiques différenciées et croisées, avec une attention particulière pour les espaces européens et du sud de la Méditerranée.

Si les bilans définitifs restent complexes à dresser, compte tenu d'une forte inertie des formes urbaines, des différentiels d'enjeux que recouvre l'urbanisation selon les espaces géographiques, les échelles d'analyse et leur articulation (entre nord/sud, quartier/ville/agglomération/métropole/interurbain...), ainsi qu'en fonction des dimensions économiques, sociales et environnementales de la durabilité urbaine et des contextes socio-politiques et culturels de sa gouvernance, deux hypothèses, traversant les textes réunis et les débats du cycle de Strasbourg, peuvent être esquissées.

### **Première hypothèse : un essoufflement du projet de ville durable**

On le sait, après une première période d'appropriation locale et multi-sca-  
laire de l'idée de durabilité urbaine du côté des villes du nord, notamment du  
nord de l'Europe (Émélianoff, Stegassy, 2010), mais également du côté des villes  
nord américaines à travers la diffusion des préceptes du *new urbanism* (Ghorra-

Gobin, 2006), de nombreux travaux s'accordent sur la circulation de ce référentiel dans les pays du sud<sup>5</sup>, particulièrement du pourtour méditerranéen, du monde arabe<sup>6</sup>, ainsi que dans les villes asiatiques (Scarwell, Leducq, Dinh, 2012; Boquet, 2013). Ce processus atteste, dans une seconde grande phase, des qualités « motrices » (Zaccai, 2002; Lascoumes, 2005) et « mobilisatrices » (Stoessel-Ritz, Blanc, Mathieu, 2012) de ce « concept planétaire<sup>7</sup> ». De nombreux éléments invitent cependant, et paradoxalement, à considérer aujourd'hui l'hypothèse d'un essoufflement, si ce n'est d'une mort programmée, du projet de ville durable, en raison d'une recomposition des logiques d'ouverture et de transversalité, portées à l'origine par les notions de gouvernance et de développement durable (Béal, Pinson, 2013). Plus ou moins tôt et à des degrés divers selon les régions, on remarque en effet un (re)positionnement de l'État sur des missions de contrôle et de régulation, ainsi qu'une technicisation croissante et standardisée des pratiques et des dispositifs de gouvernance, en direction d'une vision sectorisée de la performance environnementale et/ou expurgeant de sa dimension sociale l'idée d'un développement urbain durable. Si cette évolution trouve sans doute une partie de ses origines dans les crises économiques et des finances publiques (Raco, Flint, 2011), sa compréhension exige de revenir sur les conditions qui ont entouré la percée des mots d'ordre de gouvernance et de durabilité, et sur leurs dynamiques réciproques, dans des aires tant culturelles, politiques, sociales que géographiques et urbaines pourtant différentes.

Du côté des villes européennes, cette réorientation semble en quelque sorte solder une phase relativement ancienne d'approfondissement de la démocratie locale et de montée en puissance de pouvoirs locaux infra-étatiques aux compétences croissantes (J. Dubois<sup>\*8</sup>), observable en France (à travers la décentralisation), mais aussi de façon plus générale dans l'ensemble des pays européens, voire même ailleurs, et dont l'essor explique en grande partie le succès rencontré initialement par l'idée de durabilité urbaine au sein des pays de la vieille Europe. Les expérimentations pour une ville durable sont en effet souvent présentées comme ayant introduit un renouvellement dans la fabrique de la ville (P. Hamman<sup>\*</sup>) au regard de pratiques urbanistiques marquées par une conception technocratique et a-spatiale de l'aménagement – qu'incarne l'inversion des perspectives entre la charte d'Athènes de Le Corbusier (1942) et celle des villes européennes durables d'Aalborg<sup>9</sup> (1994). Néanmoins, ces discontinuités introduites par l'idée d'un développement urbain durable, tant dans les modes de faire que dans les représentations et les systèmes de connaissance de la ville, n'expliquent pas sa diffusion

5. Exception faite des pays d'Amérique latine marqués par une réflexion plus ancienne sur le développement, initiée dès le début des années 1960 dans le cadre de la CEPAL (Commission économique pour l'Amérique latine) et par la FLACSO (Faculté latino-américaine des sciences sociales), notamment sur les « styles de développement » (GLIGO, 2006; MATAS, 2012).

6. Voir par exemple les travaux de T. Souami (2009), P.-A. Barthel (2011), P.-A. Barthel, L. Zaki (2011), A. Donzel (2013), J. Lagane (2014).

7. Selon une expression empruntée à P. Philifert, L. Pierre (2007).

8. L'astérisque\* renvoie aux contributions des auteurs dans l'ouvrage et à leur bibliographie.

9. À ce sujet, voir également J. Salomon Calvin, D. Bourg (2010).

rapide dans les politiques urbaines. Les paradigmes et pratiques de l'aménagement du territoire ont en effet profondément évolué au cours des dernières décennies, en lien avec de « vieilles » questions sur le partage du pouvoir<sup>10</sup>, le « bon » niveau de décision entre États et pouvoirs locaux, renversant progressivement la perspective d'une politique de modernisation de la société par l'urbain décidée nationalement, vers une place croissante du « local » (J. Dubois\*). Et c'est avant tout au sein d'un mouvement de recomposition de l'action publique locale – thématisé par la notion de gouvernance urbaine – que s'inscrit le succès de l'application du développement durable à la ville au tournant des années 1990 (V. Béal\*). La ville durable se glisse dans un changement de contexte de l'action publique urbaine, soutenu par les gouvernements centraux et par l'Union européenne, incitant les villes à développer des projets et des stratégies de développement endogène, territorial, comme le montrent les analyses du développement de ce référentiel dans les villes françaises et britanniques (V. Béal\*), dans les villes wallonnes (D. Vanneste\*), suédoises et italiennes (A. Gazzola *et al.*\*).

Toutefois, ainsi que P. Hamman\* le souligne, gouvernance et développement durable se nourrissent mutuellement et, dans ce contexte, la capacité du développement durable à faire projet et tendre vers l'opérationnalité, d'un côté<sup>11</sup>, et la place croissante prise par les professionnels, de l'autre, vont fournir aux acteurs institutionnels des cadres d'action et favoriser la structuration de systèmes d'acteurs à l'échelle urbaine (V. Béal\*), autour de projets et d'expérimentations adaptés aux spécificités des territoires. C'est d'ailleurs à cette période que s'affirme de façon conjuguée différentes conceptions de la ville durable (Émélianoff, 2005) et des modes d'action (procédures contractuelles, Agendas 21 locaux (A21L), financements croisés...) ayant vocation à mettre en cohérence les initiatives locales ainsi « libérées ».

Cet intermède, favorable à la montée en puissance des villes européennes et au développement durable, paraît néanmoins remis en question dès les années 2000 (avec plus ou moins de différé et d'intensité selon les États, et entre villes du nord et du sud de l'Europe<sup>12</sup>) par un mouvement de rationalisation, financière et territoriale, prônée pour rendre l'action publique plus performante dans un contexte de crise (J. Dubois\*), de réorientation des politiques européennes vers la recherche d'une plus grande compétitivité, conduisant à déclasser des priorités telles que la cohésion territoriale et le développement durable au bénéfice d'enjeux environnementaux, et particulièrement de la question climatique (V. Béal\*). Une gouvernance, néolibérale et verdie de la ville, paraît progressivement émerger de cette nouvelle situation, dont le caractère technocratique, contraignant les pouvoirs locaux

10. Sur ces questions, on se reportera à M.-H. Bacqué, M. Gauthier (2011), qui dressent un bilan des relations entre participation et urbanisme sur quatre décennies de débat.

11. Y compris à travers de premières initiatives partielles « curatives » dans le domaine de l'habitat social, de la mobilité, etc.

12. Sur les spécificités d'un modèle urbain méditerranéen au regard du développement durable, voir A. Donzel (2010; 2013).

à l'action rapide et à la course aux financements, semble en définitive programmer le déclin d'un projet de ville durable, devenu trop complexe et coûteux.

Du côté des villes du sud, on sait que les premiers déploiements en faveur d'une ville durable ont été plus tardifs, essentiellement impulsés par les bailleurs de fonds, dans un contexte plus large de « tournant néolibéral » des politiques d'aide au développement et de changement de regard sur le rôle de l'urbanisation dans les PVD<sup>13</sup>. À cet égard, les textes de M. Safar Zitoun\* et de L. Debout\* proposent chacun un éclairage sur la gouvernance et la durabilité appliquées aux villes du Maghreb et du monde arabe. Le poids des acteurs centraux, lié à la nature centralisée de ces États, et la multiplicité des actions d'ONG ou d'acteurs de la société civile dans des démarches non nécessairement coordonnées, constituent des caractéristiques saillantes des politiques de développement durable menées dans ces régions, face à des problématiques de « rattrapage » très importantes<sup>14</sup>, où la production urbaine n'est que très faiblement le fruit de la planification par rapport au développement de la ville « informelle ». L'expansion urbaine y présente en effet des moteurs différents de ceux observés dans les pays développés<sup>15</sup>. Elle trouve essentiellement son origine dans un exode rural important<sup>16</sup>, et se traduit par l'expansion de l'habitat appelé aussi « spontané », où se conjuguent difficultés d'accès à un logement décent et conditions difficiles d'accès à l'eau, à l'assainissement et aux autres services urbains de base.

Dans cette situation marquée par la nécessité de parer à l'urgence, différents travaux ont montré comment les références impulsées par l'échelle internationale en matière de développement urbain durable et l'idée de concevoir des plans anticipés en la matière empruntaient – pour schématiser – deux voies. La première, à l'instar des premiers A21L marocains lancés à partir du milieu des années 1990 (Navez-Bouchanine, 2007), renvoie à la diffusion de « bonnes pratiques » et de « *packages* méthodologiques » internationaux, assortis de calendriers et d'indications pratiques qui déploient des outils « participatifs » et constituent des sortes de « chemins à suivre » qui viendront inspirer et nourrir les dispositifs lancés par différents gouvernements nationaux pour prendre en compte les données sociales dès l'amont des projets de développement et d'aménagement urbains<sup>17</sup>.

13. Alors que les villes sont longtemps perçues sous l'angle du « mal-développement » (conjuguant pauvreté, violence, accaparement des ressources...), elles voient leur rôle dans les pays en voie de développement (PVD) réhabilité, dans le cadre de la conférence Habitat II d'Istanbul (1996). Chercheurs et organisations internationales s'accordent pour considérer qu'il n'y a jamais eu de développement historique sans urbanisation (DORIER-APPRILL, 2007). Sur ces questions, voir également P. Metzger, D. Couret (2002); A. Osmont, C. Goldblum (2008).

14. Malgré l'émergence d'une nouvelle génération de « méga-projets » renvoyant à un urbanisme de *standing* internationalisé. Voir notamment les travaux de P.-A. Barthel sur le sujet.

15. Eux, davantage marqués par une consommation croissante d'espace pour une faible densité démographique (JEHLING, 2012; LÉVY, 2012).

16. Qui se tarit par exemple en Tunisie ou en Égypte, mais est encore important au Maroc, en Turquie ou en Syrie. Voir les données du PNUE/PAM (2009; 2012).

17. À travers, par exemple, la mise en place de dispositifs de protection et d'assistance sociale, comme l'Agence de développement social (ADS) en 1996 en Algérie (SAFAR ZITOUN, 2011) ou encore la mise en place de nouveaux outils tels que la « Maîtrise d'ouvrage sociale » (MOS) et l'« Accompagnement social de projet » au Maroc (NAVEZ-BOUCHANINE, 2003; TOUTAIN, 2011; NAVEZ-BOUCHANINE, CHABOCHE, 2013).

Le texte de M. Safar Zitoun\* propose à cet égard une analyse de ces méthodologies insufflées par les bailleurs de fonds et les organismes de coopération, au Maghreb et plus spécifiquement en Algérie. La seconde voie concerne une transformation plus diffuse des modalités et des acteurs de la fabrique urbaine, *via* le recours à des appels d'offre internationaux, la mise en place de nouvelles structures centralisées, le plus souvent fondées sur un partenariat public-privé, en matière de planification urbaine<sup>18</sup> et de services urbains<sup>19</sup>, ou encore à travers l'accentuation d'une érosion du corps des urbanistes nationaux de plus en plus concurrencés par l'apparition de bureaux d'étude internationaux en lien au recours accru à des investisseurs étrangers et à un urbanisme internationalisé de prestige<sup>20</sup>. La mise en durabilité de la gestion des déchets urbains en Égypte, que nous livre L. Debout\*, entre dans ce second cas de figure : elle repose en effet sur la transposition d'un modèle de gestion intégrée, technique et déléguée au privé, et surtout inspiré d'expériences étrangères.

Or, ainsi que le montrent les contributeurs de ce volume, ces recettes standardisées, d'ingénierie de la participation et de projets d'aménagement urbain, les unes comme les autres, buttent parfois moins sur leur capacité à « prendre » dans la société locale que sur la question fondamentale de la délégation du pouvoir d'administrations très centralisées à des instances décentralisées (M. Safar Zitoun\*), dont les responsables locaux disposent de peu de ressources, à la fois cognitives et financières, pour se saisir de ces nouveaux préceptes (L. Debout\*). Cette faiblesse des échelons locaux contribue d'autant plus à alimenter la centralisation des politiques environnementales ou leur concentration dans les villes principales, tout en les vidant de leur dimension novatrice en matière de gestion partagée – c'est-à-dire impliquant acteurs publics, société civile, acteurs privés et habitants – ou en les excluant de leur champ de pertinence comme instruments d'intervention sur le social (M. Safar Zitoun\*). Ici aussi, les ambitions du projet d'un développement urbain durable et sa gouvernance paraissent revues à la baisse.

## Deuxième hypothèse : l'ouverture d'une période incertaine de résistance et de quête d'alternatives

Il peut paraître étonnant d'insister sur l'ouverture d'une période de résistance et de quête d'alternatives au moment où le développement urbain durable s'affirme ainsi au sein des « programmes de gouvernement » (Rumpala, 2010), quels qu'ils soient, et alors même qu'il connaît, par ailleurs, un essor important tant sur le plan de la vie intellectuelle et scientifique qu'en termes de professionnalisation (Zaccai, 2011, p. 204). Toutefois, à l'instar des critiques adressées à l'essoufflement des ambitions du projet de ville durable, plusieurs textes rassemblés ici permettent d'avancer cette hypothèse à travers la mise au jour de

18. Comme par exemple au Maroc, voir P. Philifert (2011).

19. Voir notamment l'analyse d'É. Verdeil (2011) sur le secteur de l'énergie en Jordanie.

20. Voir les travaux de M. Chabbi (2011) sur la Tunisie.

nouvelles formes de construction de projet, et de tentatives pour (re)penser la ville et son devenir<sup>21</sup>. Mais, dans le même temps, celles-ci apparaissent chargées d'incertitude, voire d'ambiguïté.

Un des premiers constats qui s'impose tient au fait que, très souvent, ce sont les critiques adressées à la transposition universelle et standardisée de ces notions (et dispositifs) de gouvernance et de mise en durabilité du développement urbain qui, dans des contextes différents et avec des résultats qui ne sont certes pas équivalents, sont pour partie à l'origine de ces initiatives ou en constituent un élément saillant. Pour le dire autrement, les formes appauvries, néo-managériales et verdies, de gouvernance et du projet de ville durable suscitent critiques et résistances. Ainsi, les mobilisations citoyennes observées en France (Strasbourg) et aux États-Unis autour de la gestion active des espaces naturels en ville (M. Mangold\*) participent-elles à la fois d'une prise de conscience de l'urgence de la situation, d'un engagement plus pragmatique, tendu vers l'action, et tout autant de limites constatées aux dispositifs participatifs et de mise en débat institutionnels, tant en termes de projet qu'au regard des aspirations des habitants à agir directement pour améliorer leur quartier. La recherche-action menée par l'équipe d'A. Gazzola\* sur la mise en place d'un projet de développement durable dans la vallée Fontanabuona (Italie) affirme un point de départ similaire, opposé au rapport institutions/citoyens « abstrait, stéréotypé et fondé sur la pédagogie » constaté dans l'aménagement de l'éco-quartier de Hammarby (Suède), pourtant souvent présenté comme un « modèle » : le développement durable et la gouvernance ne sont pas un produit sociétal spontané. Dans un tout autre contexte, la gestion partagée des déchets ménagers au Caire, qui associe de façon inédite une multinationale et la communauté traditionnelle des chiffonniers (L. Debout\*), naît d'abord des échecs de la reproduction d'un modèle international de gestion des services urbains incapable de prendre en compte une économie informelle importante, pourtant susceptible de contribuer aux projets de développement urbain durable.

En second lieu, l'examen de ces initiatives en résistance ou réaction révèle leur caractère très localisé, renvoyant aussi à des capacités inégales des territoires à entrer dans une dynamique de mobilisation et de changement, sans que celles-ci soient pour autant l'apanage de villes du nord et/ou des pays développés. Elles mettent en jeu une « puissance locale inattendue » (L. Debout\* ; C. Voiron\*), des « recettes indigènes » qui émergent d'une « périphérie » spatiale et institutionnelle de la société (M. Safar Zitoun\*), de « dynamiques endogènes » (D. Vanneste\* ; A. Gazzola *et al.*\*) susceptibles d'être mobilisées (C. Voiron\*).

21. On pourrait, sous un aspect plus large, évoquer la percée actuelle de références à la « décroissance » et aux tentatives de mise en place de politiques planifiées dans cette direction dans certaines villes américaines comme Détroit ou Youngstone, aux « villes en transition » britanniques, aux *slow cities* italiennes, ou encore à la réactivation de l'idée d'« économie circulaire ». Toutefois, et c'est ici un des points d'incertitude, ces initiatives ne sont pas nécessairement formulées à partir d'un autre référentiel que celui de développement durable qui, pour certains, demeure « indépassable » (THEYS, 2014, p. 10).

Aussi singulières, disparates et ancrées dans les spécificités des territoires soient-elles, on peut toutefois risquer une lecture transversale de ces expériences. Force est alors de constater qu'elles ont en commun de s'enraciner et/ou d'activer des formes de socialité et d'association marquées par la proximité, au sens de la parenté, du voisinage, de l'appartenance à la communauté, au territoire, etc. Le lien social y paraît en effet central. Soit, à un premier niveau d'analyse, comme ressort principal de l'action. C'est le cas du rôle joué par la communauté traditionnelle des chiffonniers égyptiens, les *zabbālin*, dans l'émergence d'un modèle local hybride de gestion des déchets urbains (L. Debout\*). De son côté, la réussite du Programme de logements sociaux participatifs (LSP) dans le Mzab algérien (M. Safar Zitoun\*) tient au moins autant aux ressources financières accordées par l'État qu'à son « enchâssement » dans le tissu associatif et dans une dynamique communautaire forte, négligés (si ce n'est évités ou freinés) des méthodologies participatives des organismes internationaux de coopération et des bailleurs de fonds. Dans un tout autre contexte, A. Carbonnel et M.-P. Philippe-Dussine\* mettent également en évidence le poids des proches (famille et amis) et des associations, celui du facteur « convivialité », en France et en Allemagne, dans l'implication dans un « mode d'habitat durable ». Soit, à un deuxième niveau d'approche, parce que le lien social constitue un enjeu prépondérant de nouvelles formes de construction de projet. Ainsi, construire une communauté, rencontrer de nouvelles personnes participe, au même titre que l'envie d'agir et de reconnexion à la nature, de la recherche d'un nouveau vivre-ensemble engagé dans les formes de gestion active par les habitants et de *stewardship* des espaces naturels en ville, en France et aux États-Unis (M. Mangold\*).

Les méthodologies d'élaboration/médiation de projet que nous présentons différents auteurs, méthodologies d'action (A. Gazzola *et al.*\*), de traduction et de modélisation (M. Carrard\* ; A. Carbonnel, M.-P. Philippe-Dussine\*) sont également traversées par cet enjeu de (re)tissage du lien, enrichi de sa dimension symbolique et subjective. Certaines questions y paraissent motrices dans l'optique de construction d'un projet collectif : comment construire un langage commun, un « surcode », entre les acteurs (M. Carrard\*) ? Comment activer des socialités, des segments organisés de la société et leurs capacités symboliques à produire des significations partagées, une représentation commune (A. Gazzola *et al.*\* ; A. Carbonnel, M.-P. Philippe-Dussine\*) ? Mais aussi, comment agir sur le « soi urbain », l'identité des acteurs afin qu'ils aient cette capacité à échanger leur position (c'est en partie une des phases de la méthodologie de modélisation réflexive présentée par M. Carrard\*), à l'empathie (sur le modèle des jeux « stochastiques », qu'évoquent A. Carbonnel et M.-P. Philippe-Dussine\*, dans lesquels les acteurs peuvent se rencontrer plusieurs fois) ?

Nouvelles formes de construction de projet, ces initiatives et ces dispositifs de médiation sont également sous-tendus par des aspirations certes différentes les unes des autres, mais élargies, décroisées d'une approche exclusivement environnementale et/ou économique. Au Caire, le nouveau modèle de gestion des déchets urbains a, entre autres, bénéficié de la structuration de la communauté

informelle des *zabbālin*, mais sa mise en œuvre est avant tout le fruit d'arbitrages sociaux et économiques conduisant *par incidence* à la revalorisation de comportements traditionnels vertueux d'un point de vue environnemental (L. Debout\*). L'intérêt des volontaires du *stewardship* est pluriel, souligne M. Mangold\* : social (créer du lien), éducatif (en savoir plus), personnel (en retirer une rétribution symbolique et affective). Cet élargissement des aspirations est également au cœur des formes de médiation que nous proposent les contributions : il s'agit d'intégrer des préoccupations non strictement économiques, sortir d'une « gestion concurrentielle » dont on sait qu'elle correspond pourtant à la logique structurant les relations entre les collectivités locales (M. Carrard\*), ou encore considérer les dynamiques existantes entre savoir, pouvoir et plaisir (A. Carbonnel, M.-P. Philippe-Dussine\*). C'est enfin vers une autre vision de la ville, la « ville résiliente », prenant en compte la sensibilité au changement des territoires, leur « capacité d'adaptation », par opposition à un projet de ville durable, « normée et sécurisée », que nous entraînent ces différentes expériences initiées (C. Voiron\*).

Mais ces initiatives, expériences et représentations sont aussi incertaines et ambiguës. D'un côté, elles permettent en effet de souligner que si l'idée de ville durable a acquis le caractère d'une « institution sociale imaginaire<sup>22</sup> » universelle, elle n'est, pas plus qu'une autre, vouée à connaître « un processus d'expansion et de bureaucratisation illimité », et peut « tout aussi légale et rationnelle qu'elle puisse paraître [...], être l'objet de critiques, susciter des résistances, entrer en crise ou disparaître et laisser place à de nouvelles aspirations » (Dupont, 2007, p. 440). De l'autre, on observe néanmoins qu'il n'y a pas véritablement consensus, parmi les auteurs, sur la *nature* de cette phase en émergence que ces initiatives en réaction et critique dessinent : « inachèvement » du projet de ville durable pour certains, « déclin » pour d'autres, incitant tantôt à « repenser », tantôt à « revenir aux sources » du développement durable. L'incertitude demeure. Par ailleurs, il convient de remarquer que ces différentes expériences et représentations témoignent aussi, d'une certaine façon, de la diffusion d'une rhétorique du « développement social » (Palier, Prévost, 2006), de l'*empowerment* et du « capital social » (Bacqué, Biewener, 2013) vers lesquels ont depuis quelques années convergé aussi bien les politiques de développement portées par les grandes institutions internationales que les politiques publiques urbaines nationales, dans l'optique de revaloriser les collectifs intermédiaires (tiers secteur associatif ou communautaire) et la capacité/responsabilité des individus à s'engager comme maillon manquant de la gouvernance (et du développement) – en revers d'un désengagement de l'État et d'une dépolitisation des questions de justice, de répartition du pouvoir, des ressources économiques, naturelles et territoriales. À ce titre, on peut par exemple s'interroger sur la façon dont certains des cas de figure présentés dans cet ouvrage ne restent pas, en définitive, cantonnés à une gestion locale et circonscrite des problèmes : des problèmes environnementaux par exemple, dans le cas des formes de *stewardship* étudiés par M. Mangold\*,

22. Pour reprendre les termes de C. Castoriadis (1975) et de Y. Dupont (2007).

renvoyant ainsi à l'hypothèse évoquée par l'auteure d'un « gouvernement des conduites » ; ou de la gestion des déchets urbains dans un contexte égyptien fondamentalement marqué par la non-remise en cause d'un régime autoritaire (L. Debout\*). La notion de « résilience urbaine » n'est elle-même pas exempte de ces incertitudes et ambiguïtés. Non seulement parce que la définition précise de ce « concept nomade » (Liefoghe, 2012, p. 23), appliqué aux territoires<sup>23</sup>, soulève des dilemmes épistémologiques conséquents et des problèmes d'opérationnalisation, à ce jour non résolus (Djament-Tran, Reghezza-Zitt, 2012), y compris dans ses relations avec celle de développement durable<sup>24</sup>. Mais aussi, parce que sa transposition aux villes<sup>25</sup> intègre une référence à une crise, à un choc<sup>26</sup>, ainsi qu'un discours (politique) « incantatoire de l'après-catastrophe », moralisant à l'endroit des villes et des acteurs qui ne se conformeraient pas au modèle dominant (Rufat, 2012, p. 206). Dès lors, la substitution de la ville résiliente à la ville durable pourrait ne pas être aussi prometteuse et tomber rapidement dans un nouveau *mainstream*...

Néanmoins, premier du genre dans la littérature française sur le sujet à tenter une confrontation entre villes du nord et du sud, et peut être, une sortie du « biais post-colonial » (Robinson, 2006) d'études urbaines centrées sur l'expérience des pays du nord et/ou développés, cet ouvrage entend ouvrir le débat. Et au-delà, il nous invite à identifier les aspirations portées par les acteurs mobilisés, les formes de sociabilité et d'association au sein desquelles elles sont élaborées, ainsi que la façon dont elles s'articulent aux formes d'action collective instituées et viennent les réviser.

## Gouvernance et durabilités urbaines : trois modes d'entrée

Trois grandes parties structurent l'architecture de l'ouvrage, renvoyant tendanciellement à des enjeux et des niveaux d'analyse distincts. La première partie, intitulée « De la gouvernance au management urbain : une recomposition des logiques du développement durable », examine les récentes inflexions et les principaux ingrédients d'appauvrissement que connaissent la gouvernance et la durabilité

23. Conçu dans les sciences physiques pour désigner la capacité d'un matériau à retrouver sa forme initiale après une déformation (LIEFOOGHE, 2012, p. 23), la « résilience » est transposée aux territoires en partie sous l'impulsion de travaux en géographie (ASCHAN-LEYGONIE, 2000) et en économie régionale et urbaine (SIMMIE, MARTIN, 2010), en lien avec les bouleversements induits par la mondialisation (HAMDOUCH, DEPRET, TANGUY, 2012).

24. À l'instar de la notion de développement durable, la résilience ne connaît pas de définition unique, pouvant être « statique » (réactive, résistante) et/ou « dynamique » (proactive), de court et/ou long terme (QUENAULT, 2013), viser la performance économique et/ou les dimensions sociales, environnementales et culturelles des territoires, selon des échelles spatiales différentes. Devenue une « sorte de mot valise » (RUFAT, 2012, p. 195), elle se surajoute en outre souvent à celle de durabilité.

25. Dont l'essor, rappelons-le, est directement relié, tant du côté des organisations internationales que des scientifiques, aux attentats du 11 septembre 2001 aux États-Unis (VALE, CAMPANELLA, 2005).

26. À l'origine de nombreux débats sur le couple vulnérabilité/résilience (THEYS, FABIANI, 1987 ; LHOMME *et al.*, 2012).

urbaines, en Europe, particulièrement en France, au Royaume-Uni et en Belgique, à partir de contributions en sociologie, en urbanisme et aménagement, et en science politique. P. Hamman propose ainsi de décrypter, à travers un état des lieux des travaux en sciences sociales, les enjeux du « regard procédural » que la gouvernance et le développement durable convoquent sur la ville « en train de se faire ». En replaçant le débat centre-périphérie au cœur de la question de la gouvernance de la ville durable, J. Dubois met de son côté en évidence, à travers une perspective croisée urbanisme-aménagement/science politique, le rôle joué par un contexte de rationalisation financière, territoriale et technique dans une « contraction » de l'État et l'essor conjoint d'une technocratie urbaine locale à laquelle la ville durable vient donner une nouvelle légitimité, en Europe et en France. S'appuyant sur une analyse comparée de l'agenda urbain des villes britanniques et françaises, V. Béal montre comment la montée en puissance de la problématique climatique s'est doublée d'une recomposition de l'action publique urbaine et de la gestion de l'environnement en ville par l'introduction d'instruments du *new public management*. D. Vanneste met en exergue un élément supplémentaire, à travers l'expérience des villes belges, lié à la façon dont le registre communicationnel normatif de la « singularité », de l'« exemplarité », propre aux politiques européennes de durabilité urbaine, constitue une injonction paradoxale générant plus de désarroi que d'appropriation et d'innovation.

La deuxième partie, intitulée « De la participation standardisée à la co-production indigène d'une action collective », regroupe des textes ancrés au sud de la Méditerranée et au nord. À partir de travaux menés en sociologie ainsi qu'en aménagement et urbanisme, ils mettent au jour les critiques et les initiatives – souvent inattendues – que suscitent les injonctions à la durabilité urbaine et leurs méthodologies pré-formatées d'implémentation dans les sociétés locales. M. Safar Zitoun montre ainsi les effets sociaux de méthodologies participatives impulsées par les bailleurs de fonds dans les contextes institutionnels contrastés du Maghreb et les pratiques de réduction des risques de subversion des pouvoirs en place qu'ils suscitent. Le texte de L. Debout lui fait d'une certaine façon écho en révélant la mobilisation imprévue de la communauté traditionnelle des chiffonniers dans la construction collective et itérative d'un modèle de gestion durable des déchets urbains en Égypte. Quittant la situation de pays à régime centralisé et autoritaire, les deux textes qui suivent, de l'équipe d'A. Gazzola, et de M. Mangold, portent respectivement sur les modalités comparées de co-construction de projets de développement durable en Suède et en Italie, d'une part, et sur l'implication de collectifs d'habitants dans la gestion de l'environnement en ville en France et aux États-Unis, d'autre part. Ces analyses témoignent, là encore, d'un surgissement original du local dans la fabrique de l'action collective attachée aux enjeux d'un développement durable.

La troisième partie, « Traductions, médiations, modélisations : comprendre et construire autrement la ville durable », rassemble des textes en sciences de gestion et sciences économiques qui ont pour ambition commune et spécifique d'explorer et tester de nouveaux cadres d'analyse et d'accompagnement de la fabrique

collective de la ville durable. Dans le cadre d'une recherche-action menée sur le projet conflictuel d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes, M. Carrard propose d'explorer les potentialités ouvertes en matière d'aide à la décision par la « modélisation réflexive ». A. Carbonnel et M.-P. Philippe-Dussine, dans une posture équivalente qui interroge les conditions de rencontre « communicationnelle » et de coordination des acteurs autour d'objectifs communs, présentent l'intérêt d'un modèle d'analyse multi-acteurs au détour duquel le « facteur convivialité » surgit comme un élément déterminant de l'action collective vers la durabilité. Ainsi que le souligne C. Voiron dans son texte d'ouverture finale de l'ouvrage, l'innovation se situe bien aussi du côté de la communauté scientifique dans sa capacité à produire de nouvelles formes d'intelligibilité de ce que pourrait recouvrir la durabilité urbaine – ce qu'elle nous propose à travers une perspective de géoprospective liée à la résilience urbaine.

## Bibliographie

- AGLIETTA M., *Régulation et crise du capitalisme*, Paris, Odile Jacob, 1977.
- ASCHAN-LEYGONIE C., « Vers une analyse de la résilience des systèmes spatiaux », *L'espace géographique*, n° 1, 2000, p. 64-77.
- BACQUÉ M.-H., MARIO G., « Participation, urbanisme et études urbaines. Quatre décennies de débats et d'expériences depuis "A ladder of citizen participation" de S. R. Arnstein », *Participations*, vol. 1, n° 1, 2011, p. 36-66.
- BARTHEL P.-A., « Premiers quartiers urbains "durables" dans les pays arabes : enseignements sur une génération spontanée », *Espaces et sociétés*, n° 147, 2011, p. 99-115.
- BARTHEL P.-A., ZAKI L. (dir.), *Expérimenter la « ville durable » au sud de la Méditerranée*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, coll. « Villes et territoires », 2011.
- BACQUÉ M.-H., BIEWENER C., *L'empowerment, une pratique émancipatrice*, Paris, La Découverte, coll. « Politiques et sociétés », 2013.
- BÉAL V., PINSON G., « Gouvernance et durabilité sont-elles (encore) les deux mamelles des politiques d'aménagement et d'urbanisme ? », dans R. PASQUIER, V. SIMOULIN, J. WEISBEIN (dir.), *La gouvernance territoriale : pratiques, discours et théories*, Paris, LGDJ, 2013, p. 247-268 [2<sup>e</sup> édition].
- BLANC M., « Gouvernance », dans J.-M. STÉBÉ, H. MARCHAL (dir.), *Traité sur la ville*, Paris, PUF, 2009, p. 207-257.
- BOQUET Y., « Nature et ville dans les métropoles asiatiques », communication présentée à la journée d'étude « Quelles natures dans la ville durable ? », cycle de journées *Villes du nord, villes du sud : la durabilité, entre prêt à penser et opérationnalité*, Strasbourg, 17 mai 2013.
- BOYER R., *Théorie de la régulation. Une analyse critique*, Paris, La Découverte, 1986.
- CASTORIADIS C., *L'institution imaginaire de la société*, Paris, Le Seuil, 1975.

- CHABBI M., « Rôle et fonctions des urbanistes dans la fabrication des villes du sud : le cas de Tunis (1960-2009) », dans L. ZAKI (dir.), *L'action urbaine au Maghreb*, Tunis, Paris, Karthala, 2011, p. 31-47.
- CROZIER M., FRIEDBERG E., *L'acteur et le système*, Paris, Le Seuil, 1977.
- DJAMENT-TRAN G., REGHEZZA-ZITT M. (dir.), *Résilience urbaines. Les villes face aux catastrophes*, Paris, Éditions Le Manuscrit, 2012.
- DONZEL A., « Le défi du développement durable dans les villes méditerranéennes », *Rayonnement du CNRS*, n° 55, 2010, p. 24-29.
- DONZEL A., « Comment l'écologie vient à la ville en Méditerranée? Une comparaison entre Barcelone, Marseille et Sfax », *Environnement urbain/Urban Environment*, n° 7, 2013, p. a1-a15.
- DORIER-APPRILL É., « Villes des suds et développement durable », dans Y. VEYRET (dir.), *Le développement durable*, Paris, Seyes, 2007, p. 320-347.
- DUNLAP R. E., « The Evolution of Environmental Sociology : a Brief History and Assessment of the American Experience », dans M. REDCLIFT, G. WOODGATE (dir.), *The International Handbook of Environmental Sociology*, Cheltenham, Northampton, Edward Elgar, 2000, p. 21-39.
- DUPONT Y., « Pour une socio-anthropologie du risque et de la vulnérabilité », dans Y. DUPONT (dir.), *Dictionnaire des risques*, Paris, Armand Colin, 2007, p. 438-448.
- ÉMÉLIANOFF C., « Les Agendas 21 locaux : quels apports sous quelles latitudes? », *Développement durable et territoires*, n° 4, 2005, en ligne, [<http://developpementdurable.revues.org/532>].
- ÉMÉLIANOFF C., STEGASSY R. (dir.), *Les pionniers de la ville durable. Récits d'acteurs, portraits de villes en Europe*, Paris, Autrement, 2010.
- FAUCHEUX S., NOËL J.-F., *Les menaces globales sur l'environnement*, Paris, La Découverte, 1990.
- GAUDIN J.-P., *Pourquoi la gouvernance?*, Paris, Presses de Sciences Po, 2002.
- GHORRA-GOBIN C., *La théorie du new urbanism. Perspectives et enjeux*, rapport final, ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer, direction générale de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction, Centre de documentation de l'urbanisme, contrat n° K04.12, 2006.
- GLIGO N., *Styles de développement et environnement en Amérique latine, un quart de siècle plus tard*, Santiago du Chili, CEPAL, série « Environnement et Développement », n° 126, 2006.
- JEHLING M., « La gestion foncière en circuit. Un modèle pour la ville durable et les enjeux de la mise en œuvre en Allemagne », communication présentée à la journée d'étude « Modèles et transitions de la durabilité urbaine », cycle de journées *Villes du nord, villes du sud : la durabilité, entre prêt à penser et opérationnalité*, Strasbourg, 30 mai 2012.
- JESSOP B., « The Transition to Post-Fordist and the Schumpeterian Workfare State », dans B. LOADER, R. BURROWS (dir.), *Towards a Post-Fordist Welfare State?*, Londres, Routledge, 1994, p. 13-38.

- JOLLIVET M., « Le développement durable, notion de recherche et catégorie pour l'action. Canevas pour une problématique hybride », dans M. JOLLIVET (dir.), *Le développement durable, de l'utopie au concept*, Paris, Elsevier, 2001, p. 97-116.
- JOUBE B., *La gouvernance urbaine en questions*, Paris, Elsevier, 2003.
- KOOIMAN J., *Modern Governance*, Londres, Sage, 1993.
- LAGANE J. (dir.), *Les défis de la durabilité urbaine en Méditerranée*, Aix-en-Provence, Presses universitaires d'Aix-Marseille, 2013.
- LASCOUMES P., « Le développement durable : vecteur d'innovations politiques ? », dans M.-C. SMOUTS (dir.), *Le développement durable : les termes du débat*, Paris, Armand Colin, 2005, p. 94-107.
- LE GALÈS P., « Regulation and Governance in European Cities », *International Journal of Urban and Regional Research*, vol. 22, n° 3, 1998, p. 482-506.
- LHOMME S., DJAMENT-TRAN G., (avec collab.) REGHEZZA-ZITT M., RUFAT S., « Penser la résilience urbaine », dans G. DJAMENT-TRAN, M. REGHEZZA-ZITT (dir.), *Résilience urbaines. Les villes face aux catastrophes*, Paris, Éditions Le Manuscrit, 2012, p. 13-46.
- LÉVY J.-P., Conférence de clôture de la journée d'étude « Modèles et transitions de la durabilité urbaine », cycle de journées *Villes du nord, villes du sud : la durabilité, entre prêt à penser et opérationnalité*, Strasbourg, 30 mai 2012.
- LIEFOOGHE C., « La flèche du temps et le système, ou comment analyser la résilience d'un territoire », dans A. HAMDOUCH, M.-H. DEPRET, C. TANGUY (dir.), *Mondialisation et résilience des territoires. Trajectoires, dynamiques d'acteurs et expériences*, Québec, Presses de l'université du Québec, 2012, p. 21-40.
- MARSH D., RHODES R., *Policy Networks in British Government*, Oxford, Clarendon Press, 1992.
- MATAS J., « À propos de la question du développement durable en Amérique latine : aspects de la situation concrète et des débats sur le sujet », communication présentée à la journée d'étude « Modèles et transitions de la durabilité urbaine », cycle de journées *Villes du nord, villes du sud : la durabilité, entre prêt à penser et opérationnalité*, Strasbourg, 30 mai 2012.
- METZGER P., COURET D., « La ville durable côté Sud : entre utopies et pratiques », dans J.-Y. MARTIN, G. LEROY (dir.), *Développement durable ? Doctrines pratiques évaluations*, Paris, IRD Éditions, 2002, p. 161-181.
- MICOUD A., « Le succès social du "développement durable" ou : qu'est-ce que le "développement durable" pourrait faire aux sciences sociales ? », *Responsabilité et Environnement*, n° 48, 2007, p. 52-27.
- NAVEZ-BOUCHANINE F., « Les chemins tortueux de l'expérience démocratique marocaine à travers les bidonvilles », *Espaces et sociétés*, n° 112, 2003, p. 59-81.
- NAVEZ-BOUCHANINE F., « Le développement urbain durable : "best practice" ou leurre méthodologique ? », *Espaces et sociétés*, n° 131, 2007, p. 101-116.
- NAVEZ-BOUCHANINE F., CHABOCHE M., « Gagnants et perdants des politiques urbaines », dans A. DEBOULET, M. JOLÉ (dir.), *Les mondes urbains. Le parcours engagé de Françoise Navez-Bouchanine*, Paris, Karthala, 2013, p. 327-342.

- NORTH D., *Institutions, Institutional Change and Economic Performance*, Cambridge, Cambridge University Press, 1990.
- OSMONT A., GOLDBLUM C., « Quelle place pour les villes dans la production des connaissances sur le développement? », dans V. GÉRONIMI, I. BELLIER, J.-J. GABAS, M. VERNIÈRES, Y. VILTARD (dir.), *Savoirs et politiques de développement*, Paris, Karthala, 2008, p. 165-186.
- PALIER J., PRÉVOST B., « Le développement social. Nouveau discours et idéologie de la Banque mondiale », intervention au colloque international *État et régulation sociale*, CES-Matisse Paris, 11-13 septembre 2006.
- PHILIFERT P., « Les agences urbaines au Maroc : un tournant politique et professionnel? », dans L. ZAKI (dir.), *L'action urbaine au Maghreb*, Paris, Karthala, 2011, p. 143-167.
- PHILIFERT P., PIERRE L., *Le Développement durable : un concept planétaire au risque des dynamiques urbaines maghrébine et sahélienne (Maroc-Burkina Faso)*, rapport final de recherches, programme *Politiques territoriales et développement durable*, Paris, ministère de l'Équipement et PUCA, 2007.
- QUENAULT B., « Du double affrontement ontologique/axiologique de la résilience aux risques de catastrophe : les spécificités de l'approche française », *Vertigo*, vol. 13, n° 3, 2013, en ligne, [<http://vertigo.revues.org/14510>].
- RACO M., FLINT J. (dir.), *The Future of the Sustainable City. Critical Reflections*, Cambridge, Policy Press, 2011.
- RIST G., *Le développement. Histoire d'une croyance occidentale*, Paris, Presses de Sciences Po, 1996.
- ROBINSON J., *Ordinary Cities : Between Modernity and Development*, Londres, Routledge, 2006.
- RUFAT S., « Existe-t-il une "mauvaise" résilience? », dans G. DJAMENT-TRAN, M. REGHEZZA-ZITT (dir.), *Résiliances urbaines. Les villes face aux catastrophes*, Paris, Éditions Le Manuscrit, 2012, p. 195-241.
- RUMPALA Y., *Développement durable. Ou le gouvernement du changement total*, Lormont, Le Bord de l'eau, coll. « Diagnostics », 2010.
- SALOMON CAVIN J., BOURG D., « Deux conceptions de la durabilité urbaine », dans T. PAQUOT, C. YOUNÈS (dir.), *Philosophie de l'environnement et des milieux urbains*, Paris, La Découverte, 2010, p. 117-136.
- SCARWELL H.-J., LEDUCQ D., DINH D. T., « Hanoï, une ville vietnamienne en transition urbaine vers le développement durable », communication présentée à la journée d'étude « Modèles et transitions de la durabilité urbaine », cycle de journées *Villes du nord, villes du sud : la durabilité, entre prêt à penser et opérationnalité*, Strasbourg, 30 mai 2012.
- SIMMIE J., MARTIN R., « The Economic Resilience of Regions : Towards an Evolutionary Approach », *Cambridge Journal of Regions, Economy and Society*, n° 3, 2010, p. 27-43.
- SOUAMI T., *Éco-quartiers : secrets de fabrication*, Paris, Les carnets de l'info, 2009.

- STOESSEL-RITZ J., BLANC M., MATHIEU N. (dir.), *Développement durable, communautés et sociétés. Dynamiques socio-anthropologiques*, Bruxelles, PIE – Peter Lang, coll. « ÉcoPolis », 2012.
- THEYS J., « Un nouveau principe d'action pour l'aménagement du territoire ? Le développement durable et la confusion des (bons) sentiments », dans S. WACHTER (dir.), *Repenser le territoire. Un dictionnaire critique*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube/DATAR, 2000, p. 225-259.
- THEYS J., « Le développement durable face à sa crise : un concept menacé, sous-exploité ou dépassé ? », *Développement durable et territoires*, vol. 5, n° 1, 2014, en ligne, [http://developpementdurable.revues.org/10196].
- THEYS J., FABIANI J.-L. (dir.), *La société vulnérable. Évaluer et maîtriser les risques*, Paris, Presses de l'ENS, 1987.
- TOUTAIN O., « Retour sur l'expérience d'accompagnement social des projets (ASP) de résorption de l'habitat insalubre au Maroc », dans L. ZAKI (dir.), *L'action urbaine au Maghreb*, Paris, Karthala, 2011, p. 169-182.
- VALE L. J., CAMPANELLA T. H., *The Resilient City : How Modern Cities Recover from Disaster*, New York, Oxford University Press, 2005.
- VERDEIL É., « Villes, énergie et développement durable en Jordanie : entre néolibéralisme et improbable décentralisation », dans P.-A. BARTHEL, L. ZAKI (dir.), *Expérimenter la « ville durable » au sud de la Méditerranée*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, coll. « Villes et territoires », 2011, p. 291-320.
- VIVIEN F.-D., *Le développement soutenable*, Paris, La Découverte, 2005.
- WILLIAMSON O., *The Mechanisms of Governance*, Oxford, Oxford University Press, 1995.
- ZACCAI E., *Le développement durable : dynamique et constitution d'un projet*, Bruxelles, PIE – Peter Lang, 2002.
- ZACCAI E., *25 ans de développement durable, et après ?*, Paris, PUF, 2011.
- SAFAR ZITOUN M., « Les quartiers marginaux à l'épreuve du développement durable : quelques leçons sur l'expérimentation de projets dits "participatifs" dans les villes algériennes », dans P.-A. BARTHEL, L. ZAKI (dir.), *Expérimenter la « ville durable » au sud de la Méditerranée*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, coll. « Villes et territoires », 2011, p. 255-282.
- ZUINDEAU B. (dir.), *Développement durable et territoire*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2010.